

L'État et la région Sud signent un contrat cadre de développement touristique

Publié le 29 novembre 2019 par Jean-Noël Escudié / P2C pour Localtis dans Tourisme, culture, loisirs - Cohésion des territoires - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le 26 novembre, Jean-Yves Le Drian s'est rendu à Marseille – avec sa casquette de ministre en charge du tourisme –, afin de signer avec Renaud Muselier, le président de la région Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur), le comité régional du tourisme et Atout France un "contrat de développement et d'internationalisation touristique". Paca est ainsi la première région métropolitaine à s'engager dans ce nouveau dispositif proposé par Atout France, un contrat de ce type ayant déjà été signé avec La Réunion.

Selon Atout France, ce contrat, d'une durée de trois ans, "doit permettre de renforcer la visibilité internationale des principales marques de destination régionales et d'accroître la compétitivité des filières touristiques clés. Il complète le dispositif France Tourisme Ingénierie, qui porte sur la stimulation des investissements touristiques et se déploie depuis plusieurs mois en partenariat étroit avec la Banque des Territoires et l'Agence nationale de la cohésion des territoires". Le dispositif mis en place est "doté de moyens financiers exceptionnels de l'État", mais qui ne sont pas précisés.

Partenaire historique d'Atout France, la région Sud réalise près de 220 millions de nuitées touristiques chaque année et a accueilli 31 millions de visiteurs en 2018, ce qui en fait la seconde région de France pour l'accueil des clientèles internationales. Sa politique touristique est organisée autour de la promotion de trois marques à la visibilité et à la notoriété internationales fortes : la Provence, la Côte d'Azur et les Alpes.

En pratique, le contrat porte sur l'observation statistique, l'accompagnement de l'investissement touristique et la promotion internationale des destinations touristiques de la région Sud. Les trois marques de la région "seront dotées de nouveaux contrats de destination" et la priorité stratégique sera donnée aux filières clés riches en emplois futurs. La démarche prend aussi en compte la dimension du développement touristique durable, en prévoyant la promotion de la période hors saison haute et en priorisant des filières fonctionnant à l'année (culture, gastronomie, golf...) et les échanges entre les visiteurs et les locaux (œnotourisme, écotourisme, sport...). Elle met également en avant "des parcours et l'utilisation de nouvelles technologies permettant de mieux diffuser les flux touristiques dans le territoire", comme la région vient de le faire avec Waze (voir notre article ci-dessous du 25 septembre 2019).

Atout France ambitionne d'étendre ce type d'accord à toutes les régions françaises, "conformément à la démarche partenariale portée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour l'atteinte des objectifs du gouvernement d'accroître les recettes issues du tourisme international et de construire une économie touristique plus durable en France".

Pour aller plus loin

[Le communiqué du 26 novembre 2019 sur le déplacement à Marseille.](#)

[La présentation de la convention, sur le site d'Atout France.](#)

[25 septembre 2019](#)

[La région Paca s'associe avec Waze pour tenter de limiter la surfréquentation touristique](#)